

DECISION 31/16
VIREMENT DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL 2016

Je soussigné, René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des ASPRES,

ATTESTE la modification de la composition BUDGET GENERAL 2016 par Virements de crédits suivants

REDUCTION			AUGMENTATION		
Chapitre 040 Article 192 BP= 500	-500,00	Solde après virement 0	Chapitre 040 Article 28188 BP = 293 600,00	+ 500,00	Solde après virement 294 100,00
Chapitre 042 Article 6761 BP= 500	-500,00	Solde après virement 0	Chapitre 042 Article 6811 BP = 293 600,00	+ 500,00	Solde après virement 294 100,00
Chapitre 77 Article 775 BP = 500	-500,00	Solde après virement 0	Chapitre 77 Article 778 BP = 500,00	+ 500,00	Solde après virement 1 000,00

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte des présents virements du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.



Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160824-31-2016VCBdgtPc-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2016